

Image not found or type unknown



Frais de Promesse de vente

Par **Eve24**, le **27/08/2015** à **12:14**

Bonjour,

J'ai vendu un terrain à bâtir dans le 24 en août 2015, j'ai bénéficié d'un abattement exceptionnel sur la plus-value dû, détention du terrain 15 ans .

Tout s'est bien passé chez le notaire, mais il me facture les frais de promesse de vente 234,00 €, à moi vendeur.

Il me dit que c'est normal, c'est pour bénéficier de l'abattement exceptionnel de 30% .Je croyais que les frais de promesse de vente étaient à la charge de l'acquéreur .

Merci si vous pouvez m'apporter une réponse
cordialement

Eve